

LVMH

Déclaration des transactions sur actions propres

Paris, le 9 février 2021

La déclaration des transactions sur actions propres réalisées le 1^{er} février 2021 a été adressée à l'Autorité des Marchés Financiers le 9 février 2021. Ce document est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté dans la rubrique «information réglementée» du site internet de la Société (www.lvmh.fr).